



SECOURS DE FRANCE

Editorial

Encore et toujours, la “trahison des clercs” !

Le 27 janvier, le J.O. publiait la loi « pour contrôler l'immigration et améliorer l'intégration », fortement édulcorée par le Conseil Constitutionnel, à la demande du Président de la République qui avait, pourtant, appelé ses troupes à voter ledit projet dans la version remodelée par les parlementaires... Illustration d'une duplicité qui touche à présent nos agriculteurs, « entendus » à Paris mais trahis au niveau européen par les députés macroniens et leur leader, M. Canfin, jamais avare d'une réglementation supplémentaire et d'un accord de libre-échange avec des pays qui ne respectent pas les normes imposées à nos paysans.

S'agissant de la loi Immigration, le Conseil a usé d'un subterfuge pour éliminer les trois-quarts des amendements proposés, notamment par le Sénat, qualifiés de « cavaliers législatifs », c'est-à-dire sans rapport direct avec le sujet du projet de loi, alors que l'article 45 de la Constitution précise que... « tout amendement est recevable dès lors qu'il présente un lien, même indirect, avec le texte proposé... ». Le regroupement familial, l'accès aux prestations familiales pour les étrangers ou les exceptions au droit du sol, n'ont évidemment rien à voir avec une loi sur l'immigration ! Le Conseil fait ainsi de l'article 45 une interprétation contraire à ce pourquoi il avait été modifié en 2008 et alors que, selon son ancien secrétaire général, « tous les amendements du Sénat étaient recevables ». Il fait de la politique.

En outre, ladite loi étant, pour l'essentiel, celle présentée initialement par le gouvernement, l'examen par le Conseil de ces articles a fait, un mois durant, l'objet de consultations assidues par les cabinets ministériels concernés.

Cette collusion est d'autant plus patente que ces « juges » ne sont pas des magistrats professionnels, comme à Washington ou à Karlsruhe, mais, en majorité, des hommes et des femmes politiques, désignés par le Président de la République, celui de l'Assemblée et celui du Sénat. En l'occurrence, il apparaît que, sur les 9 membres du Conseil, les deux-tiers sont socialistes ou macronistes, et donc hostiles par définition aux amendements proposés par l'opposition de « droite ».

Dans ses décisions, il se réfère au « bloc de constitutionnalité » incluant la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, le Préambule de la Constitution de 1946

et la Charte de l'environnement. Il interprète, donc, à sa manière, les principes posés par ces textes : c'est ainsi qu'il a considéré qu'on ne pouvait modifier le « droit » au regroupement familial, au nom du principe... de fraternité (!)

Il s'arrogue, de ce fait, un pouvoir qui dépasse de loin les limites que Michel Debré, le père de la Constitution de 1958, lui avait assignées.

La conséquence, de cette « collusion jurisprudentielle », est double. D'abord « on a perdu le Parlement français. On avait, déjà le 49.3 à répétition, un gouvernement qui légiférait par ordonnance, sans jamais soumettre ses textes au contrôle du Parlement et, maintenant, on a le Conseil Constitutionnel qui vient de supprimer le droit d'amendement » (F.-X. Bellamy).

On a aussi perdu le peuple français. Nos agriculteurs ne veulent pas mourir, et les Français ne veulent pas vivre dans un pays où ils ne sont plus chez eux : plus de trois sur quatre veulent que nous ayons la maîtrise de nos frontières, et, ce qui surprendra les bons apôtres de l'accueil, un sondage Ifop révèle que 42% des musulmans vivant en France veulent qu'elle accueille moins d'immigrés (contre 18% qui en voudraient davantage). Chacun sait aujourd'hui, grâce à M. Fabius, que toute mesure propre à contrôler l'immigration et la criminalité qu'elle alimente largement ne sera qu'une pieuse incantation.

La seule voie possible pour légiférer sur l'immigration est donc d'exiger un référendum, et pour cela une modification de la Constitution, qui permettra aussi de remettre le Conseil Constitutionnel et le Parlement à leur place et la Commission européenne à la sienne. Aux Français de s'en souvenir lors des prochaines élections européennes.

Jean-Marie Schmitz

DANS CE NUMÉRO :

- ◆ Indochine : retour sur une “guerre oubliée” 4
- ◆ Journée d'hommage aux “morts pour la France 8
- ◆ Novembre 1942 : L'armée d'Afrique rentre en guerre..... 10
- ◆ L'À Dieu à Patrick Buisson 13
- ◆ Un homme, un destin : le Colonel Lallemand 17
- ◆ Nos actions / Vos réactions 20
- ◆ Notes de lecture & In memoriam 24 & 28

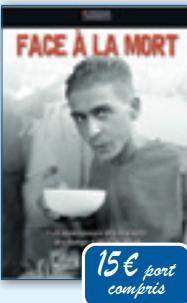
Pour rétablir la vérité sur l'histoire récente de notre pays...

Voici les DVD du Secours de France !



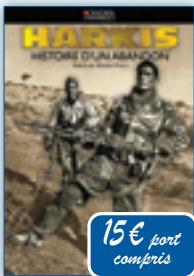
Face à la mort

par Marcela Feraru



15€ port compris

Hommes de troupe, colonels ou civils, ils témoignent ici comme survivants des camps du Viêtminh. Ils vont devenir des matériaux de propagande et selon la formule des commissaires politiques d'Hô Chi Minh qui les rééduquaient : servir ou mourir.



Harkis, histoire d'un abandon

par Marcela Feraru

Un film qui donne la parole à ces hommes auxquels les plus hautes autorités de l'État avaient dit : Venez à la France, elle ne vous trahira pas, Ce DVD revient sur une blessure qui peine tant à se refermer et que Maurice Allais, prix Nobel d'Économie, qualifia de "décision barbare qui restera comme un opprobre ineffaçable pour notre pays, un crime contre l'humanité".

Le 9^e RCP dans la bataille de Souk Ahras

par Marcela Feraru



15€ port compris

Fin avril 1958 : l'État-Major de l'ALN de Tunisie décide un passage en force pour franchir le barrage de la ligne Morice et pénétrer en Algérie. C'est le 9^e RCP qui va subir le premier choc au prix de pertes très sévères.

Cette bataille, d'une ampleur unique dans la guerre d'Algérie, aura des conséquences majeures pour la suite du conflit.

Le destin d'un capitaine

par Alain de Sédouy

L'exceptionnel travail de pacification des chefs de SAS – à la fois soldats, instituteurs, soignants, juges de paix – est illustré par les six années au cours desquelles Georges Oudinot, ancien para d'Indochine, rallia à la France les habitants des Beni Douala en Kabylie.



15€ port compris

Guerre d'Algérie : mémoires de femmes

par Marcela Feraru

La guerre d'Algérie fut aussi une affaire de femmes. Enjeu et actrices du conflit, elles y prirent une part croissante. Elles en furent aussi bien souvent les victimes. Arabes, Berbères, Juives, Européennes de diverses confessions, elles ont été prises dans le tourbillon d'une histoire tragique qui a bouleversé leur destin. Beaucoup ont perdu leurs proches, leurs biens, leur pays, d'autres leur vie ou leur âme.

Hélie de Saint Marc, témoin du siècle

par M. Feraru et J.-M. Schmitz

Il ne s'agit pas d'un film de guerre, même si la guerre, les guerres, sont omniprésentes à l'écran. Le cheminement de ce DVD est celui du retour sur soi d'un homme confronté à la brutalité des temps mais aussi à la "comédie humaine", et aux "escroqueries de l'Histoire" qui l'accompagnent. Une leçon de sagesse et de courage dans un style que n'aurait pas désavoué le Saint-Exupéry de *Terre des hommes* et de *Citadelle*.



15€ port compris



Harkis, l'héritage. Un récit français

par Marcela Feraru et Jean-Marie Schmitz

Que ressentent-ils à l'égard de la France d'aujourd'hui ? Que nous ont-ils légué ? Que leur devons-nous ? Que souhaitent-ils transmettre ? Telles sont quelques-unes des questions auxquelles ce film souhaite répondre... Les témoins interrogés, enfants et petits-enfants de Harkis, sont écrivains, sportifs de haut niveau, élus, médecins, enseignants, militaires... Les drames et vicissitudes qui ont marqué leur histoire auraient pu justifier le "repli communautaire" observé par ailleurs. L'exemple que nous donnent ces réussites individuelles prouve, dans les faits, que l'assimilation n'est ni un slogan, ni une utopie, mais l'effet d'une éducation et d'une volonté.

Merci de bien vouloir établir votre chèque à l'ordre de SECOURS DE FRANCE, et de l'envoyer à :

Secours de France,
29 rue de Sablonville,
92200 Neuilly-sur-Seine.

ou ▼

Commandez en toute sécurité via l'onglet BOUTIQUE, de notre site internet : www.secoursdefrance.com



Une nouvelle loi sur l'immigration, pour... faciliter les régularisations de clandestins !

Malheureusement, comme nous le faisons entièrement subjective et accusée, l'annexion dans le numéro de l'automne du Secours de France, la "tir", il reste que le texte initialement proposé par le député Darmann qui s'en est aussitôt garégié. L'opposition qui a voté ce texte, a-t-elle péché par naïveté, par ignorance, ou, tout simplement, par l'apathie et complaisance avec le pouvoir majoritaire ? On peut se poser la question tant sa position n'a pas été très claire sur la question des personnes étrangères d'origine. Car faites sortir la : après avoir affirmé que le maintien de l'article sur la régularisation des clandestins exerçant des métiers en nombre limité, la ligne rouge infranchissable, elle a alors écrit : est que la France a pris la gorge d'un déficit abyssal de migrants et fermé les portes que le Conseil constitutionnel eut contrarié pratiquement tout ce qu'elle avait proposé, en élargissant l'impôt d'une population allégée.

La lettre électronique du Secours de France ►

Dans l'intervalle des parutions de son bulletin, le Secours de France publie une lettre électronique d'information. Le lecteur pourra y accéder en se rendant sur le site Internet du Secours de France où il lui sera proposé de fournir son adresse courriel pour en avoir le service automatique gratuit.



SECOURS DE FRANCE

62 ans d'actions concrètes pour répondre aux drames humains et aux dénis d'Histoire de la décolonisation

Depuis 1961, le SECOURS DE FRANCE conduit trois missions :

● Secourir les détresses

Symbolisée par notre référence à Saint Martin, cette mission d'origine de l'association concerne d'abord les anciens Harkis, ceux qui ont réussi à échapper à la terrible vengeance des nouveaux maîtres de l'Algérie, leurs veuves, le plus souvent très démunies, plus largement les vieux soldats en difficulté. Parmi eux, les anciens légionnaires.



● Préparer l'avenir

Par des bourses d'excellence aux petits-enfants de Harkis, mais aussi par le soutien aux écoles qui font découvrir et aimer la France à nos enfants. Par l'aide à des personnalités religieuses du Moyen-Orient, comme l'archevêque d'Alep, qui se battent pour que les chrétiens puissent continuer à vivre sur les terres qui ont vu naître notre foi.



● Rétablir la vérité

Par notre bulletin trimestriel, notre site internet et notre lettre électronique, les films que nous produisons, les livres dont nous assurons la promotion, des émissions de radio et de télévision, nous luttons contre la désinformation sur l'histoire récente de notre pays et la "repentance" dont elle est l'objet jusqu'au sommet de l'État.



Participez aux actions du SECOURS DE FRANCE : faites un don !

- ① Par l'envoi d'un chèque bancaire ou postal à l'ordre de SECOURS DE FRANCE et à l'adresse de l'association.
 - ② Ou par paiement sécurisé en ligne sur notre site internet : www.secoursdefrance.com
 - ③ Ou par prélèvement automatique (voir verso du formulaire de don joint et fournir un RIB).
- ◆ **Vos dons sont la condition de notre indépendance.**
- ◆ **Vous bénéficiez d'importantes réductions d'impôts :**
66% des sommes versées, dans la limite de 20% du revenu imposable.

◆ **Vous pouvez aussi faire un legs :**

SECOURS DE FRANCE est habilité à recevoir des legs en exonération totale des droits de succession (art. 2-II de la loi n°87-571 du 23/07/87). Pensez-y au moment de préparer votre succession : contactez-nous au 01 46 37 55 13.

Bulletin trimestriel
du Secours de France

Directeur de la publication :
Jean-Marie Schmitz

Rédacteur-en-chef :
Patrice Boissy

Création et réalisation graphiques :
Hugues de Blignières, dit Kéraly

Crédits photos :
Bondroit Indo Éditions, D.R.

Impression : Lorraine Graphic
(54110 – Dombasle-sur-Meurthe)



SECOURS DE FRANCE : 29, rue de Sablonville, 92200 Neuilly-sur-Seine

Tel. : 01 46 37 55 13 ◆ Courriel : contact@secoursdefrance.com

◆ Site internet : www.secoursdefrance.com

